



Circulaire CTA 2025/2026

A destination des juges-arbitres territoriaux, des comités et clubs occitans



-  **Pour arbitrer il faut**
-  **Droits et devoirs des arbitres**
-  **Désignations**
-  **Notes de frais et tarifs**
-  **Nouveautés 2025**
-  **Organigramme et secteurs**
-  **Les formations**



Pour arbitrer il faut :

Avoir une **licence joueur qualifiée** pour la saison en cours

Attention la licence loisir n'est plus suffisante pour arbitrer

Avoir complété et signé son **certificat d'honorabilité (+16 ans)**

Participer à toute action de formation mise en place par la CTA et à laquelle vous êtes convoqué.

L'absence non excusée sur un stage ou réunion d'informations obligatoire est considérée comme un manquement à votre devoir de formation. Un justificatif pourra vous être demandé. Cette absence non excusée peut entraîner une suspension des désignations, cela, jusqu'au prochain stage ou autres modalités définies par la CTA.





Pour arbitrer il faut :

Satisfaire au test de connaissances des règles de jeu (test écrit) géré par la CTA via la [plateforme QCM en ligne](#). Minima : **T3 : 50% ; T2 : 55% ; T1 : 60%**

Satisfaire au test physique pour les arbitres 18 ans et + (gesthand à partir de 2007)

Palier demandé au Luc Léger

Groupe	≤30 ans, né en 1995 et après	31-49 ans, né entre 1994 et 1976	50 ans et +, né en 1975 et avant
T2 féminin	7	6,5	6
T2 masculin/T1 féminin	7,5	7	6,5
T1 masculin	8*	7,5	7

*** 8,5 pour les arbitres officiant sur les championnats nationaux**

T3	< 20 ans 2005 et après	21 à 30 ans 2004-1995	31 à 40 ans 1994-1985	41 à 50 ans 1984-1975	+ 50 ans 1974 et avant
Homme	7	6,5	6	5,5	5
Femme	6	5,5	5	4,5	4





Saisie de ses disponibilités dans l'hand arbitrage (délai 21 jours)

Connaissance des règles, de leur interprétation et des règlements régionaux et Territoriaux

Respect des équipes, du jeu et de tous les acteurs de la rencontre

Tenue vestimentaire irréprochable (écusson obligatoire)

Maintenir une condition physique optimale toute la saison

Respecter les collègues sur et en dehors du terrain ; Réseaux sociaux compris (devoir de réserve).

Droit à la **formation, l'information, au respect, à la considération**

Droit à tous niveaux, sur demande, à un **vestiaire avec douche, séparé de ceux des équipes**

Droit à la **protection contre menaces, injures et outrages**

RESPECT





Les désignations d'arbitrage seront effectuées **entre J-21 et J-14** via ihand arbitrage (sauf lors des changements de phases)

Vous recevrez une notification SMS lors de l'envoi de la convocation. Elle sera disponible sur Ihand.

Vous devrez imprimer votre convocation officielle d'arbitrage (ou l'avoir au format numérique) car elle contient toutes les informations pour votre déplacement (lieu de match, horaire, couleur des équipes, coordonnées des 2 clubs, ...)

IHAND ARBITRAGE

Identifiant:

Mot de passe:

Assistant pour la gestion des désignations des arbitrages

Mise en place d'une boîte spécifique désignation (T1/T2) : designation@occitanie-handball.fr

Vous retrouverez sur votre compte personnel Ihand- Arbitrage :

Vos désignations (futures et passées)

Le suivi du juge-accompagnateur, si vous en avez eu un lors de votre match

Le plan d'accès au gymnase et les coordonnées du club

Des informations et des documents officiels

La gestion des notes de frais

[Tuto ihand arbite](#) / [Tuto ihand club](#)





En cas d'arbitrages successifs le même jour : si vous arbitrez des rencontres dans le même gymnase vous devez indiquer les frais kilométriques aller sur la première rencontre et les km retours sur la deuxième rencontre.

Si vous arbitrez dans des gymnases différents vous ne devez mettre que les km aller sur la première rencontre et les km entre les deux gymnases et le retour à votre domicile sur la deuxième rencontre.

En cas de déplacement et absence d'une équipe : en cas de déplacement sur un lieu de rencontre et absence d'une équipe, vous transmettez une note de frais correspondant à vos frais de déplacement pour remboursement au club recevant. Cette somme rentrera dans la péréquation arbitrage.

En cas de déplacement sur une rencontre reportée : en cas de déplacement sur une rencontre reportée sans que vous ayez été informé vous devez contacter la CTA pour un remboursement de vos frais de déplacement, après vérification de la commission : 6100000.cta@ffhandball.net

Il vous est recommandé de **vérifier** régulièrement les éléments d'organisation du match (date, horaire lieu) **avant de vous déplacer**. Site FFHB : <https://www.ffhandball.fr/fr/competitions/L617>





Il appartiendra au **club organisateur de saisir la conclusion de match** correspondante dans Gesthand.

Il appartiendra aux **clubs organisateurs de rechercher des juges arbitres** pour officier sur leur rencontre.

Le Pôle Haut niveau de la CNA désigne des juges-arbitres nationaux sur des rencontres auxquelles participent des équipes de niveau LNH et LFH ainsi que des équipes étrangères, suivant une demande écrite envoyée par mail au Pôle Haut niveau de la CNA.

La **CTA** désigne (valide ou non les propositions) **des juges arbitres territoriaux** sur des rencontres auxquelles participent des équipes de tous niveaux territoriaux, suivant une demande écrite envoyée par mail à la CTA.





Championnats régionaux **N3F/PNF/PNM/ExcM/+16 Ter/Jeunes Région**

Après la rencontre et dans les 72h, le juge-arbitre (ou JA), renseigne dans ihand sa note de frais. Il l'envoie à **l'adresse générique du club** (61xxxxx@ffhandball.net). Si le club propose une autre adresse, celle-ci doit être ajoutée en copie.

Les frais de péages doivent être **justifiés obligatoirement par des tickets de caisse ou des factures.**

Nous vous demandons d'utiliser le paiement par virement lors de l'établissement de votre note de frais dans ihand. **Pensez à bien compléter vos RIB sur la plateforme.**

Ne pas inscrire les frais sur la Fdme. **Signer la NDF** est obligatoire.

Le covoiturage est la règle pour les binômes de JA, un seul véhicule pour le binôme (point de rencontre). Si cela est impossible suivant la désignation, en cas de doute, merci de demander au préalable la validation auprès de la CTA (6100000.cta@ffhandball.net).

Concernant les IBAN ou RIB soyez attentifs au nom et prénom du bénéficiaire pour éviter des rejets, par exemple si c'est une compagne ou compagnon ou les parents (pour les mineurs), l'indiquer au club. Sur la NDF ihand ce n'est pas précisé.

Si **10 jours après l'envoi de votre note de frais** vous n'avez pas reçu votre paiement, nous vous demandons de relancer le club via votre mail original en mettant la CTA (6100000.cta@ffhandball.net) en copie. Des vérifications des notes de frais seront effectuées.





Championnats régionaux **N3F/PNF/PNM/ExcM/+16 Ter/-20/-18/-17**

Le **club recevant** dispose de **48h** à compter de la **réception de chaque courriel** (des juges-arbitres) pour demander des explications s'il constate des **anomalies** ou des **documents manquants**.

Le club recevant doit ensuite s'acquitter du paiement des frais (indemnités et frais de déplacement), par virement ou chèque bancaire, au plus tard dans les **8 jours francs (date à date)** suivant le match sur lequel le juge-arbitre a officié.

Mesure administrative en cas de non-paiement

Si un paiement n'est pas honoré par le club recevant dans les 10 jours suivant la rencontre alors qu'il dispose de tous les justificatifs nécessaires, le club fautif sera sanctionné de la mesure administrative automatique de match perdu par forfait prononcé par la COC, après avis du président de la commission d'arbitrage.

En outre, la ligue se chargera de régler la somme due au juge-arbitre. Cette somme sera refacturée au club et rentrera dans les péréquations.





Championnat	Indemnité rencontre	Déplacement
N3F et PNM	70 €	0,40 € / km + péages (justificatifs)
PNF et Excellence M	50 €	
+16 Prérégional D1	45 €	
+16 Prérégional D2 + Terr F	40 €	
+16 Challenge de l'Autan M et F	35 €	
-20, -17, -16 M et F et -18M D1	32 €	0,40 €/km (2 déplacements si un des arbitres est mineur et domicile différent) + péages sur justificatifs Covoiturage sur les finales
Jeunes Autres div	30 €	
-15 M et F (D1 et finalités)	25 €	
-13 M et F (Finalités)	20 €	
-11 M et F (Finalités)	15 €	





Championnats Nationaux **N2F/N3M/-18 M France et -17 F France**

Après la rencontre et dans les 48h, le juge arbitre (ou JAJ), renseigne dans ihand sa note de frais, comprenant ses coordonnées bancaires.

Il l'envoie à **l'adresse générique du club** dans les 72 h après le match (61xxxxx@ffhandball.net).

Si le club propose une autre adresse, elle doit être ajoutée en copie.

Les frais de péages doivent être **justifiés obligatoirement par des tickets de caisse ou des factures**.

Ne pas inscrire les frais sur la Fdme. **Signer la NDF** est obligatoire.

Il faut systématiquement envoyer **la carte grise et l'attestation d'assurance du véhicule utilisé**.

Pour les JAJ mineurs, ces documents sont obligatoires pour prétendre à un remboursement kilométrique. Le JAJ indique la **nature de l'accompagnant** (parent, copain, compagne).

Le covoiturage est la règle, un seul véhicule pour le binôme. Si cela est impossible suivant la désignation, en cas de doute, merci de demander au préalable la validation auprès de la CTA (6100000.cta@ffhandball.net).

Concernant les IBAN ou RIB soyez attentifs au nom et prénom du bénéficiaire pour éviter des rejets, par exemple si c'est une compagne ou compagnon ou les parents (pour les mineurs), l'indiquer au club. Sur la NDF Ihand ce n'est pas précisé.





Championnats Nationaux **N2F/N3M/-18 M France et -17 F France**

Le **club recevant** dispose de **48 h** à compter de la **réception de chaque courriel** (des juges-arbitres et du juge-délégué) pour demander des explications s'il constate des **anomalies** ou des **documents manquants**.

Le club recevant doit ensuite s'acquitter du paiement des frais (indemnités et frais de déplacement), par virement ou chèque bancaire, au plus dans les 8 jours francs (date à date) suivant le match sur lequel le juge-arbitre a officié.

Championnat	Indemnité rencontre	déplacement
N2F et N3M	100 €	Frais réels (CV fiscaux + péages avec justificatifs)
-18 M et -17 F France	50 €	Frais réels (CV fiscaux + péages avec justificatifs)

Art 91.2.3 e) Si un paiement n'est pas honoré par le club recevant alors qu'il dispose de tous les justificatifs nécessaires, le club fautif sera sanctionné de la mesure administrative automatique de match perdu par forfait prononcé par la COC nationale, après avis conforme du trésorier de la FFHandball et du président de la commission nationale d'arbitrage. En outre, la FFHandball se chargera de régler la somme due au juge-arbitre (juge-délégué)





Arbitrage	Montant	Déplacement
Tournoi 2-3 rencontres	60 €	0,40 € / km
Tournoi 4-5 rencontres	80 €	0,40 € / km
Arbitre tournoi BEACH	30 €	0,40 € / km
Arbitre référent BEACH	80 €	0,40 € / km
Coupe de France du 1 ^{er} au 5 ^{ème} tour – match sec	32 €	0,30 € / km 50 € max
Coupe de France du 1 ^{er} au 5 ^{ème} tour – match tournoi	55 €	0,30 € / km 50 € max
Coupe de France finales de zones et de secteurs	80 €	0,30 € / km
Arbitre Parahandball sourds et handfauteuil	40 €	0,40 € / km
Juges Accompagnateurs Territoriaux	Montant	Déplacement
Suivi sur arbitre T3	35 €	0,40 € / km + péages
Suivi sur arbitre T1/T2	50 €	0,40 € / km+ péages
Accompagnement ICR/ID – 3 rencontres	45 €	0,40 € / km+ péages
Accompagnement ICN / jour	60 €	0,40 € / km+ péages



Nouveau



La surface de but

Jet de 7 m, lorsqu'un joueur de champ de l'équipe qui défend entre sur la surface de but et déjoue une occasion manifeste de marquer un but (14:1a ; voir également la règle 8:8i, 8:8h).

Par empiètement de la surface de but, on comprend, même un petit contact, avec cette ligne de surface de but ou un franchissement clairement établi.

Cette modification ne vise pas à ordonner des Jets de 7 mètres supplémentaires.

Les observations suivantes sont essentielles :

L'utilisation de la surface de but par le défenseur doit créer un désavantage pour l'équipe attaquante.

L'existence d'une Occasion Manifeste de But reste un critère de décision fondamental pour la décision d'un jet de 7m.

Le premier contact corporel entre l'attaquant et le défenseur doit avoir lieu lorsque le défenseur se trouve dans la surface de but ou recule lui-même dans celle-ci, sans être poussé.

les adversaires (13:1a).





Le marcher

Faire 3 pas au maximum avec le ballon (13:1a) **après avoir reçu le ballon d'un autre joueur ou l'avoir attrapé après un dribble.**



Pieds en touche

Il n'est pas permis de toucher le ballon en même temps qu'une partie du corps touche le sol à l'extérieur du terrain. Cela conduira à un jet franc pour les adversaires (13:1a).

[...]

Par extension de la règle 7.10, un Jet Franc doit être ordonné pour l'attaquant, lorsque qu'il touche le ballon en même temps qu'une partie de son corps touche le sol à l'extérieur du terrain, suite à une irrégularité du défenseur.





Tir dans la tête du gardien

Comportement antisportif à sanctionner SPA 2 min

Rentrent dans cette catégorie les comportements suivants :

- d.** Lorsque le tir d'un joueur, qui n'est pas entravé par les défenseurs de l'équipe adverse, touche la tête du gardien de but ; **ou si lors d'un jet de 7 mètres le tireur touche la tête du gardien de but** alors que ce dernier ne dirige pas sa tête dans la direction du ballon dans le but de bloquer le tir ;
- e.** Si lors d'un jet franc, le tireur touche la tête du défenseur **pendant l'exécution d'un jet franc après le signal de fin** en vertu de la règle 2:4, si le défenseur ne dirige pas sa tête dans la direction du ballon dans le but de bloquer le tir ;
- j.** Lorsqu'un **officiel d'équipe se trouvant à l'extérieur du terrain intervient accidentellement** dans le jeu en touchant le ballon ou un joueur (voir également la règle 8:10b, i) lorsqu'il donne des instructions à son équipe.

Zone d'engagement

Les arbitres ne peuvent donner le coup de sifflet que lorsque le ballon et le lanceur se trouvent complètement dans la zone d'engagement. (15:6).



Nouveau



Equipement

Il est interdit de porter tout objet représentant un danger potentiel pour les joueurs ou leur donnant un avantage indu. Au nombre de ces objets figurent, par exemple :

Protection pour la tête,

Masque pour le visage,

Gants,

Bracelets, Montres bracelets, Bagues

Foulard non adapté pour le sport

Piercings visibles,

Colliers,

Boucles d'oreilles,

Lunettes sans élastique de maintien ou à monture solide,

Objets susceptibles de provoquer des coupures ou des écorchures ; les ongles doivent être coupés court,

Ainsi que tout autre objet dangereux (17:3).



Nouveau



Le Jeu Passif

Décider immédiatement d'un Jeu Passif

Interprétation N° 4

E-2. Des tirs libres depuis l'aile

Dans une situation de tir libre où il y a suffisamment d'espace libre sur l'aile, l'ailier saute dans la surface de but avec un contrôle total du corps et du ballon (pas de contact ou d'impact avec un adversaire).

Au lieu de tirer au but, l'ailier passe intentionnellement le ballon à un coéquipier :

- Qui n'effectue pas d'action offensive

- Qui est situé à une distance ne permettant pas un tir réaliste (exemple : pas de coopération directe entre les attaquants qui sautent au-dessus de la surface de but)

- Qui est situé dans sa moitié de terrain



Nouveau



COMMISSION
ARBITRAGE
FFHANDBALL



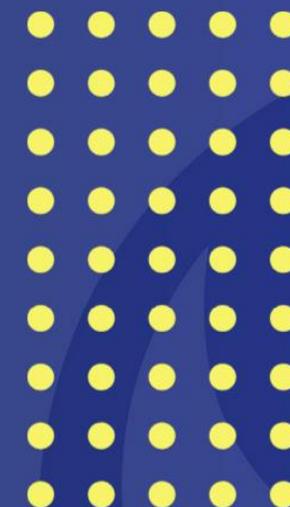
Livret de l'Arbitre 2025

Résumé des "nouvelles règles"

Applicable au 1er Juillet 2025

Version modifiée et adaptée par la FFHandball - CNA
Adoptée par le Bureau Directeur de la FHandball

C'est parti !





Présidente

Hélène CHORIOL - 06 32 57 98 08 / [mail](#)



Vice-Président / Référent des secteurs

Cédric LETUVE - 06 72 11 03 31 / [mail](#)

Performance

Responsable groupe :
Dylan Gazeu
Tél : 06 08 04 73 43

[Mail](#)



Adultes

Responsable groupe :
Serge Fosséries
Tél : 06 82 45 04 87

[Mail](#)



Désignations :
Jérôme Rousse
Tél : 06 82 35 80 00



Jeunes

Responsable groupe :
Joffrey Clesi
Tél : 06 78 20 63 45

[Mail](#)



Désignations :
Damien Pascual
Tél : 06 32 73 34 59

[Mail](#)



Professionnels

Coordination et PPF :
Grégory Gosseau
Tél : 06 38 23 23 79

[Mail](#)



Ecole d'arbitrage et T3 :
Arnaud Bouteiller
Tél : 07 72 06 56

[Mail](#)



Féminisation :
Fabien Castel
Tél : 06 02 30 56 40
[Mail](#)



Beach :
Hugo Derrien
Tél : 06 81 18 64 25
[Mail](#)



Correction rapport :
Cédric LETUVE
Tél : 06 72 11 03 31



Référent webinaire :
Olivier Fraissinet-
Tachet
Tél : 06 84 63 30 95
[Mail](#)





Référent des secteurs

Cédric LETUVE – 06 72 11 03 31 / [mail](#)

Référent Ecole d'arbitrage / T3

Arnaud BOUTEILLER : 07 72 06 56 / [Mail](#)

Aude : Jean-Philippe RIBEIRO DA SILVA 06 75 90 04 13 6111000.bkp@ffhandball.net

Aveyron : Romain BOURGES 06 66 43 91 34 romainle8.rb@gmail.com

Gard : Constantin DELATTRE 06 61 65 99 20 cta.secteur.nimes@gmail.com

Lozère : Frédéric VASSEUR 06 79 28 37 00 fred.vasseur.handball@gmail.com

Hérault : Julie VERNHES 06 67 45 20 43 6134000.bkp@ffhandball.net

Nord (46,82 et nord 31) : Rémy BRUNET 06 68 60 80 81 r.brunet.33@gmail.com

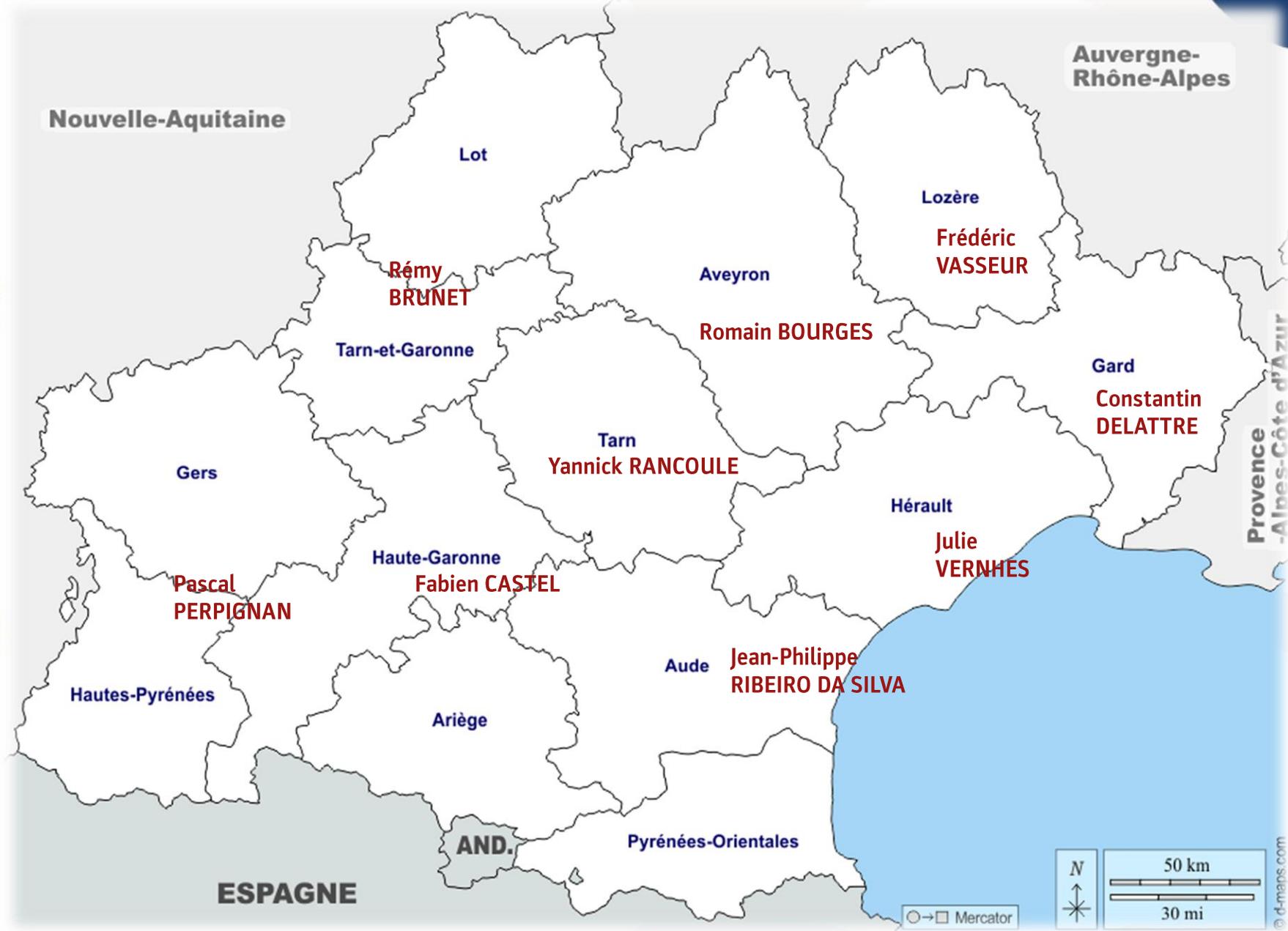
Pyrénées-Orientales :

Sud-Ouest (32,65, Ouest09 et S031) : Pascal PERPIGNAN 07 84 68 98 58 pascal.perpignan@orange.fr

Tarn : Yannick RANCOULE 06 87 47 54 92 6181000.yrancoule@ffhandball.net

Toulouse : Fabien CASTEL 06 02 30 56 40 fabien.castel@hotmail.fr







* Age donné à titre indicatif

CLUB

Je fais mes premiers pas dans l'arbitrage

Je me renseigne dans mon club.

J'arbitre sur les rencontres jeunes de mon **club**

CTA SECTEUR

Je consolide mes bases acquises au sein de l'école d'arbitrage

[Référénts secteurs](#)

J'arbitre sur les rencontres jeunes de niveau **territorial**

CTA DIVISION REGIONALE

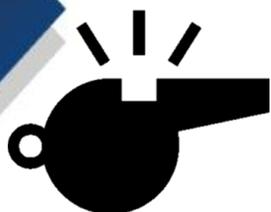
J'approfondis mes connaissances et ma technique d'arbitrage

Responsable T1/T2 : Joffrey Clesi
Conseiller Technique arbitrage : Gregory Gosseau

J'arbitre sur les rencontres jeunes de niveau **régional**

Je perfectionne mes acquis pour un arbitrage de haut-niveau

J'arbitre sur les rencontres jeunes de niveau **national**



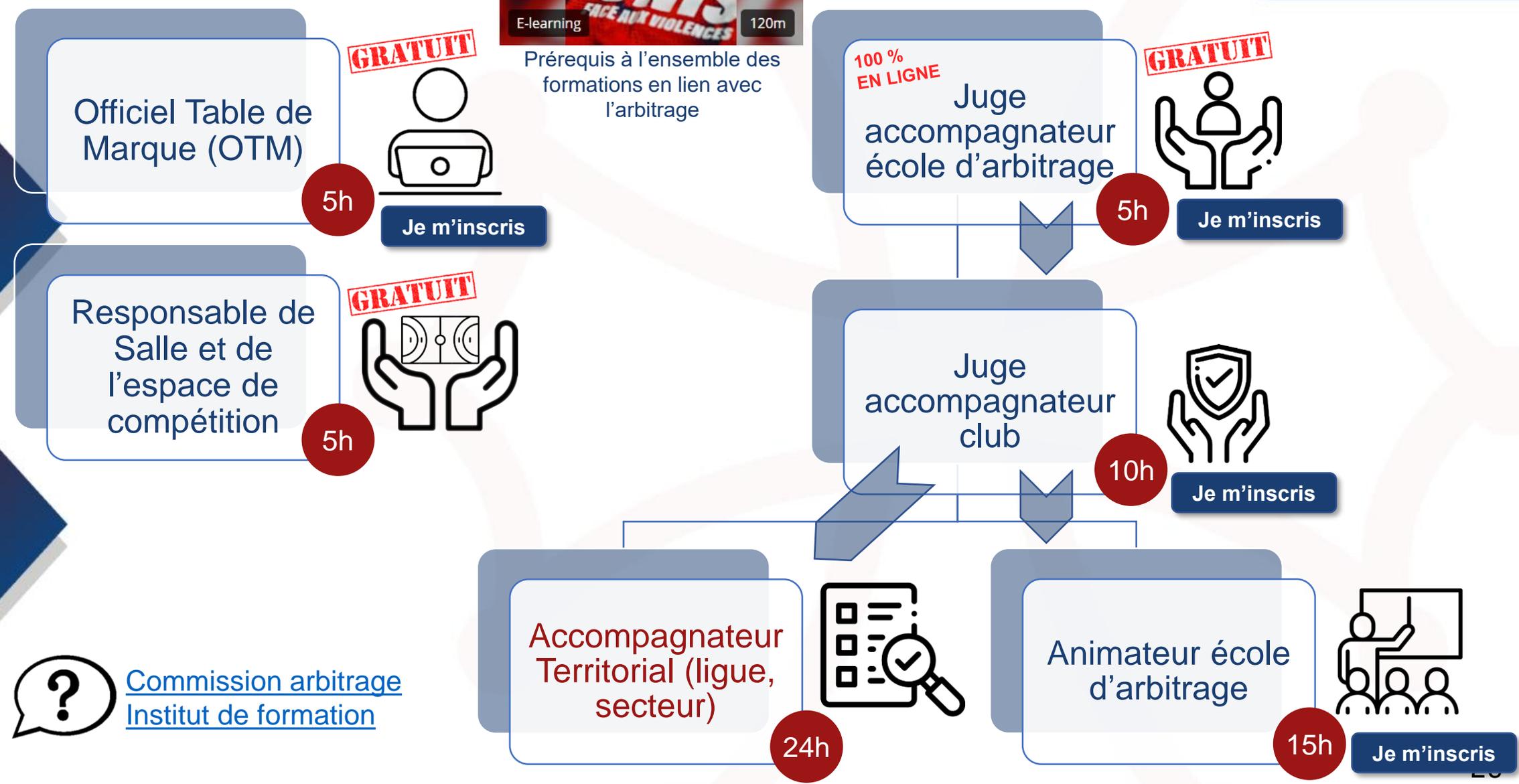
Je suis une personne de plus de 18 ans et je souhaite me lancer dans l'arbitrage ?

Vous pouvez vous rapprocher de votre [référént de secteur](#) ou contacter directement la [CTA](#) qui vous orientera. La formation initiale T3 est d'une dizaine d'heure répartie le plus souvent en 3 modules.



Circulaire

Les différents acteurs qui accompagnent les arbitres



 [Commission arbitrage](#)
[Institut de formation](#)



INTERSPORT - 2025/2026

EXISTE EN COUPE FEMME MAILLOT

DU XS AU 3XL : COUPE HOMME
DU XS AU 2XL : COUPE FEMME
POCHES INTÉGRÉES



33 €

EXISTE EN COUPE FEMME VESTE

DU S AU 3XL
EXISTE EN COUPE FEMME DU XS AU 2XL



36 €

EXISTE EN COUPE FEMME MAILLOT OFFICIEL

DU XS AU 3XL : COUPE HOMME
DU XS AU 2XL : COUPE FEMME
POCHES INTÉGRÉES



36 €

REF : 228614



EXISTE EN COUPE FEMME SHORT

DU XS AU 3XL : COUPE HOMME
DU XS AU 2XL : COUPE FEMME



32 €

EXISTE EN COUPE FEMME PANTALON SURVÊTEMENT

DU S AU 3XL
EXISTE EN COUPE FEMME DU XS AU 2XL



32.5 €

CHAUSSETTES OFFICIELLES

27/30 ; 31/34 ; 35/38 ; 39/42 ; 43/45 ; 46/48



8 €

REF : 233729
226913

CHAUSSETTES

27/30 ; 31/34 ; 35/38 ; 39/42 ; 43/45 ; 46/48



6 €

SAC DE SPORT 75 L

SAC HUMMEL TAILLE L

REF : 227176-2001



33 €

MINI SET ARBITRAGE

UN CARTON DE MARQUE CARTONS
BLEU/ROUGE/JAUNE STYLO

6 €



CARTONS DE MARQUE

LOT DE 50

12 €



SIFFLET FOX

8 €



BOUTIQUE ARBITRE



CELLULE CLUBS & COLLECTIVITÉS

